

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 26 avril 2021

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
25



II – MARCHES PUBLICS

2021-35 (2) : Désignation des membres du Conseil Municipal au Comité de Pilotage de la Délégation de Service Public « Accueil de jour pour personnes isolées et malades »

Rapport au Conseil municipal :

La délégation de service public de l'Accueil de Jour pour les personnes isolées et malades, est confiée après renouvellement pour la période du 10 janvier 2018 au 9 janvier 2022 à l'ABRAPA.

Afin d'accompagner le gestionnaire dans le suivi du service, la convention signée entre l'association ABRAPA et la Commune d'Oberhausbergen prévoit un Comité de Pilotage se réunissant au minimum une fois par an à l'initiative du délégataire dans le premier semestre de l'année

Comme le précise l'article 5 de la convention, le comité de pilotage « *donne un avis sur la définition et le contenu du projet de vie et d'établissement de l'accueil de jour ; prend connaissance du bilan annuel d'activité du gestionnaire ; peut donner son avis sur toute question touchant à la qualité et au volume du service déployé par le gestionnaire.* »

Ce comité de pilotage est composé :

- « - de trois représentants d'Oberhausbergen désignés par le Conseil Municipal en son sein
- d'un représentant du CCAS, désigné par le CCAS en son sein, parmi le collège des membres extérieurs,
- d'un représentant de chaque commune du secteur géographique ayant décidé de participer au service désigné par le Conseil Municipal de ladite commune, en son sein,
- de trois représentants du délégataire désignés par ce dernier,
- de l'agent communal en charge du CCAS,
- d'un agent administratif chargé du suivi de l'exécution financière de la Délégation de Service Public. »

Il convient donc de désigner trois membres du Conseil municipal au Comité de Pilotage de cette Délégation de Service Public.

Il est précisé que la convention se terminant au 9 janvier 2022, la désignation de représentants du Conseil Municipal n'a de valeur que jusqu'à cette date.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2017 renouvelant la délégation de service public ;

Vu la convention signée le 4 janvier 2018 entre l'ABRAPA et la commune d'Oberhausbergen et particulièrement son article 5;

Considérant la nécessité d'un suivi régulier de l'organisation des services publics délégués par la commune ;

Vu le présent rapport ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de procéder à l'unanimité à la désignation des membres du conseil municipal sans recourir au scrutin secret ;
- **DESIGNE** en qualité de représentants du Conseil Municipal au Comité de Pilotage de la Délégation de Service Public « Accueil de jour pour personnes isolées et malades » :

1. M. Christian OST
2. Mme Cécile DELATTRE
3. Mme Nadjoua DJELLAT



Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Cécile DELATTRE

